

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/ Voir la présente pour les

instructions sur la présentation d→une soumission

NA Ontario

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 10th Floor, 4900 Yonge Street Toronto Ontario M2N 6A6

Title - Sujet Services de gardes de sécurité				
, J., g				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
47419-216063/B		001		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
47419-216063		2021-06-17		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$TOR-016-8053				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
TOR-0-43034 (016)				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin				
at - à 02:00 PM	Eastern Daylight Saving Time EDT			
on - le 2021-07-07	Heure Avancée de l'Est HAE			
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Grozdanovski, Tase			tor016	
Telephone No N° de téléphone		FAX	No N° de FAX	
(647) 926-3756 ()		()	-	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				
See Herein				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

La modification 001 a été publiée afin de :

- 1. Modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner,
- 2. Répondre aux questions suivantes, et
- 3. Modifier l'Annexe A Énonce des Travaux.
- 1. Modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner;

À la page 1, sous la section l'invitation prend fin:

Supprimer: 2021-06-25

Insérer: 2021-07-07

- 2. Répondre aux questions suivantes.
- Q1. Êtes-vous en mesure de fournir des renseignements sur les conventions collectives applicables en vigueur dans la région du Pacifique, les taux de salaire actuels et les syndicats représentés?
- R1. Il n'y a pas de conventions collectives ou de syndicats actuellement représentés dans la région du Pacifique et, par conséquent, les taux de salaire actuels ne seront pas divulgués.
- Q2. Le pantalon de l'uniforme peut-il être de couleur bleu marine?
- R2. Non. Conformément à la section 8 de l'annexe A, les uniformes des ressources contractuelles ne peuvent pas être de couleur bleu marine.
- Q3. L'entrepreneur fournira-t-il toutes les structures de déclaration électronique, c'est-à-dire les rapports d'incidents, les vérifications des départs, etc., ou l'ASFC utilise-t-elle un système exclusif auquel l'entrepreneur aura accès?
- R3. Si la déclaration doit être faite par voie électronique, l'ASFC fournira le ou les systèmes de déclaration électronique pour les rapports d'incidents, la vérification des départs, etc.
- Q4. Comment les 40 heures de formation sur place sont-elles réparties? Est-ce qu'elles peuvent inclure la formation croisée à d'autres emplacements?
- R4. Les 40 heures de formation sur place sont utilisées pour s'assurer que les entrepreneurs connaissent l'opération, les procédures d'urgence, les postes et les tâches. On trouvera une ventilation à ce sujet à la section 7.3.5 de l'annexe A. Il peut être nécessaire de suivre une formation croisée à d'autres emplacements pour certains postes ou certaines tâches dans les

bureaux satellites, les aéroports, d'autres lieux d'application de la loi, etc., si nécessaire pour les ressources particulières.

- Q5. Combien de temps dure le processus actuel d'obtention d'une cote de fiabilité de l'ASFC?
- R5. La côte de fiabilité pourrait prendre jusqu'à 20 jours ouvrables.
- Q6. Dans quelles conditions les entraves seront-elles utilisées pour le transport?
- R6. Les entraves sont utilisées pour le transport lorsqu'elles sont jugées nécessaires, selon une évaluation des risques de l'ASFC.
- Q7. Dans quelle mesure l'information sur les détenus sera-t-elle disséminée, c'est-à-dire l'évaluation des risques, etc.?
- R7. L'ASFC veillera à ce que les entrepreneurs aient les renseignements nécessaires pour s'acquitter en toute sécurité de leurs tâches. Les exigences en matière de sécurité fondées sur les évaluations des risques de l'ASFC seront communiquées aux ressources de l'entrepreneur, si une telle communication est jugée nécessaire dans le contexte des travaux requis.
- Q8. Quel est le mécanisme de communication pour les changements de degré de risque? Par exemple, le passage d'un degré de risque faible à élevé pour un détenu susceptible de prendre la fuite.
- R8. L'ASFC détermine le degré de risque de tous les détenus et communiquera tout changement aux ressources de l'entrepreneur, si cela est jugé nécessaire pour le travail requis.
- Q9. Quel est le processus d'escalade par l'ASFC pour fournir un soutien à l'entrepreneur dans le cas d'un détenu, c'est-à-dire une situation ou un incident à risque élevé?
- R9. L'ASFC surveillera la radio fournie par l'entrepreneur, ce qui lui permettra d'être immédiatement informé de toute situation d'urgence et, par conséquent, de fournir un soutien approprié aux entrepreneurs.
- Q10. Est-ce que tous les gardes sont actuellement certifiés conformes aux normes de l'ONGC pour les agents de sécurité ou s'agit-il d'une nouvelle exigence?
- R10. Oui, tous les gardes sont actuellement certifiés avec au moins une licence de sécurité de base de l'ONGC (section 7.2 de l'annexe A).
- Q11. Dans quelle mesure l'ASFC sera-t-elle à l'aise avec le maintien en poste du personnel actuel? Si l'ASFC l'autorise et si les gardes sont disposés, le nouvel entrepreneur pourrait-il transférer une grande partie du personnel actuel au nouveau contrat?
- R11. Oui, c'est préférable, et c'est à l'entrepreneur de faire les démarches en ce sens.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-216063/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 47419-216063

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Q12. Concernant les véhicules, est-ce que les véhicules à 5, 10 ou 12 passagers comprennent le conducteur et le « passager » avant, ou est-ce en fait le nombre de détenus dans le véhicule en plus du conducteur et du passager avant.

- R12. Ce nombre comprend le conducteur et le passager du siège avant.
- Q13. Concernant les véhicules : Pouvez-vous fournir un diagramme de la configuration des sièges pour les véhicules à 10 et 12 passagers ainsi que de la façon dont les dix diviseurs, entre autres, seraient placés?
- R13. Des véhicules sont requis pour 5/7/8/12 passagers pour cette exigence (l'appendice 1 de l'annexe A). Voici des exemples de configurations de sièges des véhicules de transport:

Exemple 1: - Cabine du conducteur - Banquettes de cabine des passagers sur deux rangées - Espace disponible pour accéder à la rangée arrière, côté passager - Panneau en Plexiglas entre le conducteur et les compartiments des passagers - Cage en métal perforé entre les compartiments des passagers et des bagages

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Exemple 2:

_
– Cabine du conducteur
- Cabine de passagers à 3 rangées de sièges - Espace pour se rendre au centre du côté passager; puis au centre de la deuxième rangée à l'arrière - Cloison en métal avec Plexiglas entre le conducteur et les compartiments des passagers
Cloison en métal avec Plexiglas entre les compartiments des passagers et des bagages

Exemple 3:

•
– Cabine du conducteur
 Cabine de passagers à 3 rangées de sièges Espace pour se rendre au centre du côté passager; puis au centre de la deuxième rangée à l'arrière Cloison en métal avec Plexiglas entre le conducteur et les compartiments des passagers
 Cloison en métal avec Plexiglas entre les compartiments des passagers et des bagages

Exemple 4:



Exemple 5:





Q14. Concernant les véhicules, pouvez-vous indiquer les marques et les modèles (avec des images) des véhicules conformes en service?

R14. Les véhicules qui sont actuellement utilisés pour les opérations appartiennent à des fournisseurs de services sous contrat, par conséquent, l'ASFC ne peut pas formuler de commentaires à ce sujet.

Toutefois, nous pouvons fournir certains exemples de véhicules utilisés par l'ASFC :

Ford Transit MR 150 XL Ford Transit MR 350 XL

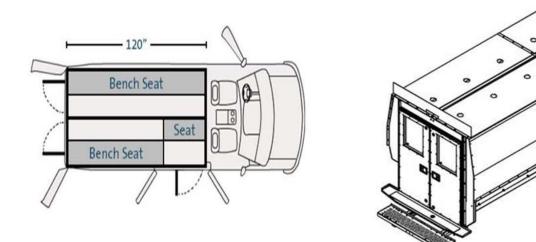
Toyota Sienna



Dodge Ram Promaster



Q15. Concernant les véhicules, pouvez-vous nous donner des précisions sur le niveau de sécurité requis? Devrions-nous exiger un compartiment de transport des détenus semblable à ceux utilisés pour transporter les prisonniers (photo ci-dessous)?



Prisoner Transport Insert For 2015-2021 Ford Transit Medium roof long length 148" WB Cargo van

Sinon, une version plus légère suffirait-elle? C'est-à-dire un grillage sur les fenêtres et un dispositif empêchant tout contact avec le conducteur, comme illustré ci-dessous.





Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-216063/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 47419-216063

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- R15. Un système de transport de prisonniers n'est pas nécessaire, cependant, il pourrait être accepté pour une utilisation par l'ASFC. Les fenêtres doivent être laminées ou être munies d'un treillis métallique pour empêcher le bris et l'évasion, et les passagers doivent être séparés des gardes de transport.
- Q16. Pouvez-vous fournir des salaires pour tous les endroits, y compris au sens du projet de loi 7 pour l'Ontario?
- R16. Oui. SPAC fournira ces renseignements.
- Q17. Sommes-nous tenus de fournir la trousse d'essai d'ajustement et d'effectuer les essais ou devons-nous simplement fournir la trousse et ce sera aux équipes de soutien de l'ASFC de fournir les essais?
- R17. Les entrepreneurs doivent s'assurer que toutes les ressources ont fait l'objet d'un essai d'ajustement pour le masque N95. L'ASFC fournira divers types de masques N95 en vrac, au besoin, mais ne déterminera pas l'ajustement approprié pour chaque ressource de l'entrepreneur.
- Q18. Quels documents doivent être fournis à l'ASFC pour chaque certification annuelle de véhicule?
- R18. Les résultats de l'inspection de sécurité pour chaque véhicule doivent être fournis annuellement à l'ASFC.
- Q19. Généralités : Le stationnement pour les gardes est-il offert à tous les emplacements, y compris aux aéroports?
- R19. Il existe des différences propres à l'emplacement en ce qui a trait à la disponibilité de places de stationnement pour les ressources de l'entrepreneur. Veuillez consulter l'appendice 1 de l'annexe A pour prendre connaissance des particularités de chaque emplacement en ce sens.
- Q20. En ce qui concerne la clause 1.3 de l'appendice 2, étant donné qu'il n'y a actuellement aucun modèle de fourgonnette convenable qui satisfait à l'exigence de hauteur spécifiée, l'ASFC approuvera-t-elle l'utilisation de la fourgonnette Ford Transit à hauteur moyenne de toit?
- R20. Oui, tant que les limites de hauteur sont respectées.
- Q21. En ce qui concerne la clause 1.4 de l'appendice 2, pouvez-vous confirmer que le laminé de sécurité Ace est approprié pour répondre à cette exigence?
- R21. Oui.
- Q22. En ce qui concerne la clause 1.4 de l'appendice 2, pouvez-vous confirmer que le panneau en Plexiglas perforé doit être appliqué à la barrière entre le conducteur et les clients? Dans la

négative, pouvez-vous fournir des détails sur l'emplacement et les spécifications de l'installation?

- R22. Le Plexiglas perforé doit être installé entre les cabines du conducteur et des passagers afin de permettre l'aération sans que les détenus aient la possibilité de s'échapper.
- Q23. En ce qui concerne la clause 1.8 de l'appendice 2, si la cloison utilisée est conçue pour permettre le déploiement des coussins gonflables latéraux, l'obligation de désactiver les coussins gonflables tient-elle toujours?
- R23. Non; si l'équipement du véhicule est conçu pour permettre le déploiement en toute sécurité des coussins gonflables latéraux, il n'est pas nécessaire de les désactiver.
- Q24. En ce qui concerne la clause 1.9 de l'appendice 2, si le véhicule est équipé d'une fonction de déverrouillage à distance, un mécanisme de déverrouillage par câble est-il encore nécessaire pour les portes arrières?
- R24. Pour des raisons de sécurité, un mécanisme de déverrouillage par câble est toujours nécessaire pour les portes arrières, même avec une fonction de déverrouillage à distance.
- Q25. En ce qui concerne la clause 1.9 de l'appendice 2, pouvez-vous confirmer si les ceintures de sécurité originales du fabricant sont suffisantes pour satisfaire à l'exigence relative à la prévention des ligatures?
- R25. Les ceintures du fabricant sont suffisantes et cette exigence sera supprimée.
- Q26. En ce qui concerne la clause 1.9 de l'appendice 2, pouvez-vous fournir des spécifications et des photographies supplémentaires des compartiments anti-ligature séparés des véhicules?

R26.



Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-216063/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 47419-216063

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- Q27. En ce qui concerne la clause 1.11 de l'appendice 2, pouvez-vous confirmer que les pneus quatre saisons qui ont la cote montagne et flocon de neige sont suffisants pour répondre à cette exigence?
- R27. Non. Chaque véhicule du parc doit être muni de pneus d'hiver distincts pour être utilisé pendant la saison appropriée.
- Q28. En ce qui concerne la clause 1.12 de l'appendice 2, y a-t-il un volume d'espace cubique requis par siège pour l'entreposage des bagages?

R28. Non.

- Q29. Y a-t-il un échéancier précis pour l'aménagement et le remplacement des véhicules, le cas échéant? Compte tenu de la pénurie actuelle de stocks dans l'industrie automobile, il est possible que les délais de rotation soient retardés ou prolongés.
- R29. L'ASFC exige l'aménagement et la fourniture appropriés de véhicules pendant toute la durée du contrat. Une période de transition de 12 semaines sera prévue avant la date d'entrée en service.
- Q30. En ce qui a trait au site de l'aéroport international Pearson de Toronto (AIPT), y a-t-il des postes de garde dans les T1 et T3?
- R30. Les besoins et les postes exacts doivent être flexibles dans l'opération touchant l'AIPT. Il y a des bureaux disponibles dans les deux terminaux pour les services de garde contractuels. Les gardes contractuels travailleront dans les deux terminaux.
- Q31. Les gardes surveillent-ils les cellules à l'AIPT?
- R31. Les agents de l'ASFC peuvent avoir besoin d'aide pour cette tâche.
- Q32. Les gardes sont-ils postés dans les guartiers du CSI?
- R32. Oui, si des clients sont présents (2 ou 3 gardes). Il y a beaucoup de mouvement dans l'établissement, et les clients doivent être escortés en tout temps. Il y a aussi une exigence d'observation pendant les périodes dans la cour lorsqu'ils ne sont pas dans l'établissement.
- Q33. Étant donné la COVID-19, pouvez-vous expliquer tout changement dans les procédures d'exploitation ou les protocoles que le CSI utilise?
- R33. L'entrepreneur médical procède à un contrôle des détenus à l'admission, et la température de tous les détenus est prise deux fois par jour. Des questionnaires de dépistage sont utilisés avant l'entrée dans l'établissement. Tout cas présumé positif est isolé dans l'attente des résultats dans l'une des salles de l'aile médicale. Ces salles sont dotées de systèmes de CVCA séparés du reste de l'établissement. L'ASFC assure une circulation restreinte de ces cas, et il y a une exigence accrue en matière d'EPI pour toute personne qui doit entrer en contact avec le

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur TOR016 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

cas présumé. Le gouvernement du Canada a mis en application un protocole rigoureux en matière d'EPI pour l'établissement.

Q34. Si nous présumons que la COVID-19 sera toujours d'actualité en avril 2022, à la date d'entrée en service, l'exigence sera-t-elle échelonnée?

R34. La population détenue au moment de l'adjudication du contrat permettra de déterminer le nombre de ressources requises, mais à l'heure actuelle, l'ASFC ne prévoit pas d'incidence de la COVID-19 sur l'exigence. Les exigences exactes seront détaillées au cours de la réunion de lancement du contrat.

Q35. Quel est la proportion détenus-gardes?

R35. Comme détaillé dans la DP et discuté plus en détail dans le cadre de la réunion de lancement du contrat, l'exigence est de 3 gardes par aile; 3 gardes pour les transports vers l'hôpital (selon l'évaluation des risques par l'ASFC); 2 gardes pour les transports réguliers.

3. Modifier l'Annexe A – Énonce des Travaux.

En partie 7.3.4 Formation en ligne

Supprimer:

1. Avant la prestation des services, l'entrepreneur doit veiller à ce que toutes ses ressources soient entièrement formées et certifiées au titre de la formation en ligne indiquée plus loin. L'ASFC pourrait approuver une dérogation au calendrier ou à l'obligation de suivre la formation en fonction des besoins opérationnels. L'ASFC donnera accès à de la formation en ligne pour permettre aux ressources d'accéder aux cours. Des copies de tous les certificats d'achèvement doivent être fournies aux employés désignés de l'ASFC pour chaque dossier de ressource de l'entrepreneur.

Insérer:

1. Avant la prestation des services, l'entrepreneur doit veiller à ce que toutes ses ressources soient entièrement formées et certifiées au titre de la formation en ligne indiquée plus loin. L'ASFC pourrait approuver une dérogation au calendrier ou à l'obligation de suivre la formation en fonction des besoins opérationnels. L'ASFC donnera accès à de la formation en ligne pour permettre aux ressources d'accéder aux cours. Une preuve de la réussite du cours, jugée acceptable par l'ASFC, peut être exigée afin d'être incluse dans le dossier de chaque ressource de l'entrepreneur.

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

En partie Appendice 2, section 1.9 HABITACLE ARRIÈRE

Supprimer:

1.9 HABITACLE ARRIÈRE

Les panneaux de portières doivent recouvrir les différents mécanismes, notamment la poignée intérieure, pour empêcher les personnes détenues qui se trouvent à bord des véhicules d'y accéder.

Le dispositif de sécurité pour enfant doit toujours être activé.

Les portières arrière des véhicules munis d'une cage doivent être pourvues de câbles de déverrouillage d'urgence. Ces câbles permettront aux ressources de l'entrepreneur de déverrouiller la portière en tirant sur le câble à partir des portières avant.

Des ceintures de sécurité anti-ligature doivent être fournies et installées pour les personnes transportées.

Une cloison, dont une en plastique acrylique, doit être installée devant et derrière l'habitacle arrière. La cloison arrière peut-être grillagée et n'est exigée que dans les véhicules comportant un espace de chargement arrière (p. ex. les VUS). Les véhicules de type berline (p. ex. Crown Victoria) n'ont pas besoin de cette cloison arrière.

Des compartiments anti-ligature doivent être installés de façon à séparer les hommes et les femmes physiquement et visuellement pendant le transport.

Le plancher du véhicule doit être recouvert d'un revêtement antidérapant, ignifugé et solidement fixé.

Insérer:

1.9 HABITACLE ARRIÈRE

Les panneaux de portières doivent recouvrir les différents mécanismes, notamment la poignée intérieure, pour empêcher les personnes détenues qui se trouvent à bord des véhicules d'y accéder.

Le dispositif de sécurité pour enfant doit toujours être activé.

Les portières arrière des véhicules munis d'une cage doivent être pourvues de câbles de déverrouillage d'urgence. Ces câbles permettront aux ressources de l'entrepreneur de déverrouiller la portière en tirant sur le câble à partir des portières avant.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-216063/B Client Ref. No. - N° de réf. du client 47419-216063

Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier TOR-0-43034

Buyer ID - Id de l'acheteur $TOR016 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Des ceintures de sécurité doivent être fournies et installées pour les personnes transportées. De plus, des considérations doivent être envisagées afin d'éviter de potentielles ligatures.

Une cloison, dont une en plastique acrylique, doit être installée devant et derrière l'habitacle arrière. La cloison arrière peut-être grillagée et n'est exigée que dans les véhicules comportant un espace de chargement arrière (p. ex. les VUS). Les véhicules de type berline (p. ex. Crown Victoria) n'ont pas besoin de cette cloison arrière.

Des compartiments anti-ligature doivent être installés de façon à séparer les hommes et les femmes physiquement et visuellement pendant le transport.

Le plancher du véhicule doit être recouvert d'un revêtement antidérapant, ignifugé et solidement fixé.